

## **Compte-rendu succinct relatif à la séance ordinaire du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2005.**

### **URBANISME**

#### **POINT 1 –Plan Local d’Urbanisme**

##### **a) – révision du P.L.U.**

Le conseil municipal, décide :

- d’arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Petite-Rosselle tel qu’il a été annexé à la présente
- précise que le projet de révision de P.L.U. sera communiqué pour avis à l’ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.L.U., et aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.

-----

#### **POINT 1 –Plan Local d’Urbanisme**

##### **b) – Reproduction des dossiers**

Le conseil municipal décide la reproduction des dossiers relatifs au PLU. et sollicite la Communauté d’Agglomération pour une subvention relative à ces frais.

-----

#### **POINT N° 2 – Transaction immobilière – acquisition de terrains**

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- l’acquisition de terrains de l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPF) d’une superficie de 59 ha 49ca et de solliciter l’EPF afin de refaire le grillage le long de l’avenue Poincaré et de revoir la clôture Wendel Sud.

-----

### **FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

#### **POINT N° 3 – Budget primitif 2005 de la commune.**

Après avoir examiné les documents, le conseiller Monsieur DURAND Pascal demande à Monsieur le Maire si le budget a été élaboré par ses soins.

Monsieur le Maire répond que c’est lui et la commission qui ont élaboré ce document.

Le conseiller Monsieur DURAND Pascal demande un vote à bulletin secret, vote demandé par un tiers des membres présents.

Après dépouillement les résultats suivants sont communiqués :

16 votes contre le budget primitif 2005 de la commune

09 votes pour le budget primitif 2005 de la commune.

-----

#### **POINT 4 – Budget primitif 2005 de l’assainissement**

Monsieur le Président donne connaissance au conseil municipal du budget primitif 2005 de l'assainissement élaboré par Monsieur le Maire et la commission des finances.

Le conseil municipal, adopte le budget primitif 2005 de l’assainissement qui s'équilibre dans sa section d’exploitation à la somme de 136 000 € et dans sa section d'investissement à la somme de 656 000 €.

Par ailleurs, le conseil municipal, décide de maintenir le taux de la taxe d’assainissement à 0,40€/m<sup>3</sup>.

-----

#### **POINT 5 – Budget primitif 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire.**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire qui s'équilibre dans sa section d’exploitation à la somme de 17 300 € et dans sa section d’investissement à la somme de 18 000 €.

-----

#### **POINT 6 – Demandes de subventions**

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 5000€ aux chorales « Les Amis du Chant » et SainteCécile » pour l’organisation de deux manifestations dans le cadre du jumelage avec la commune de Sprésiano ;
- 300€ à la Chorale Sainte Cécile pour le remboursement des frais liés à la confection des toasts à l’occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération ;

Par ailleurs, le conseil municipal, décide de rejeter les demandes de subvention suivantes :

- demande des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- demande de l’amicale des Sauveteurs HBL
- demande de la ligue contre le cancer
- demande du club de motocycliste de la Police Nationale.

-----

#### **POINT 7 – Autorisation à défendre.**

Point traité à huis clos.

-----

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **POINT 8 – Emplois saisonniers**

Le conseil municipal décide la création de 20 emplois saisonniers pour les services de la voirie et la création de 4 emplois saisonniers pour les services administratifs ;

-----

Petite-Rosselle, le 7 avril 2005

Le Directeur Général des Services /

Le Maire :